

Amiens, le 8 avril 2021

Le Recteur de l'académie d'Amiens

Dossier suivi par :
Vanessa MANCEL

ce.dafpen@ac-amiens.fr
03 22 82 39 71

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

à

Monsieur le Président de l'UPJV
Madame la Directrice de l'INSPE
Madame et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale
de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme
Mesdames et Messieurs les délégués académiques
Mesdames et Messieurs les inspecteurs
Mesdames et Messieurs les délégués et conseillers techniques
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissement du privé
Mesdames et Messieurs les chefs de division
Monsieur le Délégué Régional de l'ONISEP
Monsieur le Directeur du CROUS
Monsieur le Directeur de CANOPE
Monsieur le Directeur de FORMIRIS
Monsieur le Directeur de la DRJSCS
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO

Objet : Circulaire académique d'inscription aux préparations de concours pour l'année scolaire 2021-22

PJ : liste des formations proposées et descriptif

Je vous informe de l'ouverture de la campagne anticipée d'inscription aux préparations aux concours de recrutement interne des personnels de l'éducation nationale proposées par l'académie.

Les inscriptions pourront être effectuées du **lundi 26 avril au mercredi 19 mai 2021 inclus, via un formulaire en ligne, qui sera envoyé sur votre adresse académique à l'ouverture de la campagne.**

Les supérieurs hiérarchiques seront invités à émettre leur avis sur les candidatures **du 20 au 28 mai 2021 inclus**. A cet effet, un lien leur sera adressé dans la journée du 17 mai. A noter qu'une absence d'avis en fin de campagne vaut validation.

Ce dispositif concerne les préparations aux concours suivants :

- Agrégations internes
- CAPES, CAPET
- PLP
- Concours d'inspecteur
- Concours des personnels de direction
- Concours interne d'Attaché d'administration d'Etat (AAE)
- Examen professionnel d'Attaché Principal d'administration d'Etat (APAE)
- Examen professionnel de Secrétaire d'administration (SAENES) classe exceptionnelle.

Aucune inscription ne sera acceptée après la campagne, à l'exception des personnes nouvellement nommées affectées dans l'académie ou en congé durant la campagne anticipée et dans la limite des places disponibles.

Leur demande, dûment motivée, sera à adresser à la DAFPEN à l'adresse suivante : ce.dafpen@ac-amiens.fr

Pour les préparations des concours enseignants, dans les disciplines pour lesquelles il n'y a pas d'offre de formation, ou pour des raisons de convenance géographique dûment motivées, les personnels qui le souhaitent peuvent préparer le concours de l'agrégation dans une autre académie.

Pour cela, ils doivent au préalable solliciter l'autorisation du recteur de l'académie d'Amiens en lui adressant, sous couvert de leur chef d'établissement, la demande de dérogation téléchargeable sur le site académique, avant le 4 juin 2021, à l'adresse suivante :

<http://www.ac-amiens.fr/541-preparation-des-concours-internes.html>

Les candidats ayant reçu un avis favorable du recteur et de l'académie sollicitée recevront des ordres de mission autorisant leur déplacement avec remboursement des frais, dans la limite de 10 allers-retours.

Ils seront également destinataires d'un émargement, qu'il leur appartiendra de faire viser par les formateurs, puis de retourner à la DAFPEN, accompagné des états de frais présents sur chaque ordre de mission dûment renseignés.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir informer, dans les meilleurs délais, tous les personnels concernés et placés sous votre autorité.

**Pour le Recteur et par Délégation,
La Secrétaire Générale de l'académie**



Delphine VIOT-LEGOUDA